Union nationale de France, sous les titres suivants : *Objections*; sans nom d'auteur, aux bureaux du *Peuple français*, rue Montmartre, 123, à Paris; *Solution des questions sociales ou canevas de conférences sur les questions sociales; Règlement général; Appel à tous les honnêtes gens de France.*

L'ouvrage qui a pour titre *Histoire de France*, cours élémentaire à l'usage de l'enseignement primaire par F. T. D., 5e édition, 170e mille; cours moyen à l'usage des élèves qui se préparent aux examens de l'enseignement primaire par F. T. D., 9e édition; cours supérieur, à l'usage des élèves des classes supérieures et des candidats aux brevets de capacité (collection F. T. D., année 1897), publié à la librairie générale catholique et classique, Emmanuel Vitte, libraire-imprimeur de l'archevêché et des facultés catholiques, place Bellecour, 3 et 5, à Lyon.

L'ouvrage qui a pour titre *Histoire de France*, à l'usage de la jeunesse, revue et complétée par M. l'abbé Courval, ancien supérieur du petit séminaire de Séez, 13e édition, tome 2, année 1893, chez M. Poussielgue, libraire, rue Cassette, 15, à Paris.

L'ouvrage qui a pour titre : *La première histoire de France par demandes et par réponses*, par un professeur d'histoire, 21e édition, à Amiens, librairie Piteux frères, rue de la République, 32.

LE BANQUET DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS

Les entrepreneurs de travaux publics viennent de donner leur banquet annuel à l'hôtel Continental, sous la présidence de M. Pierre Baudin, ministre des travaux publics, assisté de M. Millerand, ministre du commerce, et de M. Chatelin, président du syndicat des entrepreneurs de travaux publics de France.

A la table d'honneur se trouvaient également le commandant Fraysse, représentant le président de la République, MM. Expert-Bezançon, Lourties, Saint-Romme, Guilier, Prevet, sénateurs; Cochery, Merlou, Thierry, Rabier, Gouzy, Chenavaz, Borne, Bussière, Muzet, Maruéjouls, Lachaud, députés, etc.

Parmi les nombreux convives, on remarquait toutes les notabilités du commerce et de l'industrie.

Au dessert, M. Chatelin a, dans un discours fréquemment applaudi, fait un rapide exposé de la situation présente de l'industrie des travaux publics. Il a ensuite félicité la commission d'enquête parlementaire, qui, en moins de trois mois, a su rédiger un rapport très détaillé sur l'ensemble des grands travaux nécessaires à la prospérité de notre pays et dont la réalisation va assurer de l'ouvrage à des légions d'ouvriers. Auparavant, M. Chatelin avait porté un toast au président de la République et remercié M. Millerand d'avoir accordé des médailles aux vieux ouvriers.

Après que MM. Mesureur, président de la Société des ingénieurs civils, et Bertrand, président des chambres syndicales du bâtiment, eurent pris la parole, M. Pierre Baudin, ministre des travaux publics, a montré, en quelques mots, les liens qui doivent unir son administration et l'industrie des travaux publics et se félicite du développement de notre outillage national.

— Nous entrons, a-t-il dit, et nous persévérerons dans une ère nouvelle de travaux publics; notre matériel roulant étant insuffisant, il est nécessaire que nous développions les moyens de transport par eau, et ceux-ci, loin de nuire aux réseaux de voies ferrées, les rendront encore plus prospères.

M. Pierre Baudin, en terminant, a abordé la question des décrets sur les conditions du travail et il a déclaré que l'exécution du projet qu'il a élaboré avec M. Millerand donnera à la France un sérieux gage de pacification sociale.

Le ministre des travaux publics a été très applaudi.

FIN DE LA GRÈVE DES TISSEURS DE SAINT-ÉTIENNE

Comme on s'y attendait, le référendum a amené la fin de la grève des tisseurs. La reprise du travail a été votée par 2,272 voix contre 853. C'est un gros échec pour la « Ligue du relèvement des salaires », en tête de laquelle étaient de nombreux membres de la municipalité collectiviste. Aussi, cette ligue, dans une sorte de proclamation, exhale-t-elle sa mauvaise humeur déclarant la guerre aux « syndicats jaunes » et affirmant que les passementiers de la Haute-Loire seraient déçus, car ils étaient partisans chauds de la grève. Des grévistes ont, en effet, manifesté devant une usine importante de la montagne; mais le travail n'a pas été abandonné dans cette usine et la majorité des métiers a continué de battre dans la Haute-Loire.

Il est bon que la grève ait pris fin, car déjà près de deux millions de commissions qui allaient être données ici ont pris le chemin de l'étranger.

Quelques emballés persistent à rester en grève. Il y a eu aujourd'hui à la bourse du travail une réunion composée surtout de révolutionnaires, dans laquelle l'adjoint Jullien, qui est à la tête de la Ligue du relèvement des salaires, est venu prononcer quelques paroles de réconfort, avant le vote d'un ordre du jour par lequel les assistants ont déclaré rester en grève; mais cela n'a pas d'importance.

On mande du Puy, 20 décembre :

Hier, 600 tisseurs de Saint-Didier-la-Seauve se sont livrés à une *manifestation et ont brisé les vitres* d'un tissage. L'intervention du sous-préfet et du lieutenant de gendarmerie a prévenu de nouveaux désordres. En l'absence du préfet, le secrétaire général se transporte à Saint-Didier-la-Seauve. Deux escadrons du 30e dragons ont quitté Saint-Etienne, se rendant dans cette localité.

AU JOUR LE JOUR

Danses anciennes

Si le Diable boiteux un soir soulevait le toit des maisons de Paris pour vous montrer ce qu'ils abritent, on assisterait à des spectacles bien extraordinaires. Nous avons pénétré dans une maison du quartier du Parc-Monceau, non par le toit, mais par la porte, et ce que nous y avons vu mérite d'être raconté.

La maison est une ruche d'artistes. Les logements sont étroits, l'escalier incommode, les ateliers spacieux. A chaque étage, un atelier. L'aspect général est celui d'un hôtel privé.

Dans l'un des ateliers, on ne cultive pas la peinture, mais la danse. Une dame américaine l'habite. Cette dame, d'âge mûr, vêtue d'une robe de soie de couleur sévère, vous accueille sur le seuil avec cérémonie. Bien qu'on paye sa place, car la danseuse vit de sa danse comme le peintre de son pinceau, on observe dans ce milieu les règles de courtoisie des réceptions mondaines. Toutefois, si les hommes sont en frac, les dames portent la robe montante. C'est le seul accroc aux convenances.

Une cinquantaine de personnes occupent l'espace réservé au public. Elles sont assises sur des chaises de toutes formes. Il ne reste plus de sièges pour nous. On descend chez la concierge pour vider sa loge. On en rapporte un escabeau.

Un large rideau grenat, tombant du vitrage au plancher coupe l'atelier en deux, formant la salle et la scène. De longs cornets appliqués aux murs nous éclairent. Il n'y brûle pas de résine mais, plus prosaïquement du gaz.

Les bougies du piano laissent la scène dans une demi-obscurité.

Nous écoutons d'abord des romances sentimentales chantées en français par une Américaine qui n'a pas oublié son accent. La voix est belle quoique rude. L'artiste porte une robe Empire. Le chant ne sert que comme lever de rideau. On chante dans la plupart des salons parisiens. L'originalité du spectacle n'est pas là.

Quand les applaudissements discrets eurent cessé, une jeune fille apparut sur le fond de la scène. C'est elle qui va danser les danses anciennes, réaliser les attitudes copiées sur le flanc des vases étrusques dans les vitrines du musée du Louvre.

Son vêtement consiste en une tunique blanche, de lin et de soie mélangés, retenue sur l'épaule gauche par une agrafe, serrée à la taille, tombant au-dessous du genou. La danseuse a les pieds nus. Elle a dédaigné le maillot et le tissu qui l'enveloppe est légèrement transparent.

... Sub clara nuda lacerna.

Le piano, la harpe, le violon et la flûte — l'orchestre réunit ces quatre instruments — prélude sur un mode très lent, et l'on voit la danseuse romaine se détacher, comme à regret, les yeux en extase, de la tapisserie à laquelle elle était adossée. La mère nous récite, en anglais et en français, le thème de cette danse : « Orphée aux Champs élysées », et, peu à peu, le théâtre s'emplit de gestes voluptueux et chastes tour à tour qui arrachent des murmures d'approbation à l'assistance. La jeune fille termine sa danse, les bras levés et arrondis comme les anses d'une amphore.

A Orphée succède une bacchanale. Les cheveux en désordre, la lèvre en feu, le corps violent, la jeune fille tourne autour d'un autel imaginaire, se traîne, se tord et se pâme. Un membre de l'Institut, placé près de moi, admire la hardiesse et la beauté du spectacle. La danseuse se relève et, la tête penchée, reçoit les hommages avec un sourire modeste.

Pour finir, la danseuse va nous traduire le mensonge éternel de l'amour. Pan amoureux d'une nymphe, amoureuse du satyre, qui, lui, reste insensible à ses supplications et à ses larmes. Au préalable, un jeune homme, qu'on nous a dit être le fils d'un grand poète mort récemment, a lu, dans un style décadent une sorte de poème sans rimes qui nous révèle le sens des attitudes que prendra la danseuse. En dépit de ces explications, les amours contrariées de la nymphe sont moins claires que la bacchanale.

Il est minuit. Des fleurs ont été offertes à la danseuse par des compatriotes enthousiastes. Il est à remarquer que les Américaines sont en très grande majorité dans l'assistance. Elles forment bientôt un cercle autour de la jeune fille, lui adressant les compliments les plus flatteurs. A notre tour, nous payons notre écho. Et répondant à notre curiosité, la jeune fille nous dit : « La passion de la danse m'a prise toute petite sur les sables de la Californie où j'errais parmi les coquillages. Je me suis sentie plus tard l'âme d'une païenne, à la contemplation des dessins qui, dans les livres et dans les musées, représentent les danses anciennes. La danse moderne n'est qu'un jeu; les danses anciennes sont une prière, une manifestation de foi religieuse. Quand je danse, je prie! »

La jeune païenne soulignait ces confidences d'un sourire qui donnait beaucoup de charme à son visage.

Comme aux abords des théâtres, nous avons trouvé, en sortant, une station improvisée de voitures, pour vous emporter à travers les rues de ce Paris plein de mystères. — X. M.

La Société populaire des beaux-arts et l'initiation du peuple à l'art

La Société populaire des beaux-arts a fêté hier soir, en un banquet de 150 couverts, au restaurant Ledoyen, son dixième anniversaire de naissance. Le banquet était présidé par M. Bayet, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique. On remarquait auprès de lui, à la table d'honneur, M. Maurice Faure, vice-président de la Chambre et rapporteur du budget de l'instruction publique, M. Bellan, conseiller municipal de Paris, MM. Jules Comte, Beurdeley, etc., etc.

Nous n'insisterions pas autrement sur cette réunion, qu'un brillant concert a suivie, si les toasts échangés au dessert n'avaient tiré des questions agitées une importance encore accentuée par la personnalité des différents orateurs ou par la nature des fonctions qu'ils occupent.

Il s'est agi, cela va sans dire, des meilleurs moyens à employer pour mettre les jouissances de l'art à la portée des foules, pour ouvrir l'esprit des enfants, dans les écoles primaires, au sens des belles formes. Il s'est encore agi d'autre chose. La Société populaire des beaux-arts, qui s'est justement proposé ce but louable d'étendre aux catégories sociales les plus humbles, l'enseignement et la compréhension des choses d'art, n'est pas riche. Elle a beau compter 10,000 adhérents, ce qui est un chiffre, elle n'en est pas moins, disait son président, M. Benoît-Lévy, très gênée quand le moment vient de boucler son budget. Chaque année, cette gêne se traduit par un léger déficit. La cotisation, cinq francs seulement, est minime, et pour ces cinq francs les sociétaires reçoivent chaque fois une gravure ou une lithographie de maître.

Mais la société n'a pas que cette charge; elle s'en est libéralement imposé qui sont lourdes. A toutes les municipalités, à tous les instituteurs qui en font la demande, elle envoie gratuitement et sans frais tous les clichés nécessaires pour vivifier une conférence artistique. Et Dieu sait si elle en reçoit de ces demandes!

Elle ne reçoit de l'Etat, par le ministère de l'instruction publique, qu'une allocation de 200 fr., à laquelle l'administration des beaux-arts n'ajoute rien.

Joignez à cela qu'en dépit du service public qu'elle rend en envoyant aux instituteurs et aux conférenciers de province ses clichés, elle ne jouit, pour le transport des colis qu'elle envoie, d'aucune réduction de prix. Ne pourrait-on lui accorder la gratuité?

M. Maurice Faure, en écoutant les regrets ainsi formulés par M. Benoît-Lévy, s'est soulevé d'une indignation généreuse qu'il a traduite en paroles vibrantes. Faisant ressortir le rôle bienfaisant que joue l'art dans une démocratie, il a solennellement affirmé que ces bienfaits seraient pris en considération par la Chambre et qu'au vote du budget de l'instruction publique la Société populaire des beaux-arts ne serait pas oubliée. On l'a remercié par une triple salve d'applaudissements de ses promesses et de ses encouragements.

Le directeur de l'enseignement primaire, après avoir répondu aux coups droits de MM. Maurice Faure et Benoît-Lévy en arguant de la pauvreté de ses crédits, a élargi le débat et porté la question sur son véritable terrain, l'enseignement de l'art dans les écoles primaires. Il a eu de bien jolis couplets sur le rôle de l'art dans les cités antiques et dans nos communes du moyen âge, sur la façon aussi dont il conviendrait d'ouvrir l'âme de l'enfant au sentiment de l'art en lui faisant comprendre et goûter les spectacles que met à sa portée la nature. Il a oublié d'ajouter que, si l'on parle sans cesse d'introduire dans l'école primaire le goût de l'art, on n'a pas encore mis au jour un programme, on ne s'est pas préoccupé de trouver une méthode qui puisse donner, dans ce sens, des résultats pratiques. Sans doute, il y a l'estampe murale, mais c'est peu, et nous aimerions à savoir quels services ont rendu jusqu'à présent les affiches haussées par décision administrative à la dignité d'auxiliaires du corps enseignant.

La question reste donc à traiter tout entière. Il serait bon que quelques gens qualifiés, artistes ou autres, intervinssent pour donner leur avis dans ce débat. Ce n'est pas hier qu'on l'a élucidé.

Ajoutons en terminant, que M. Bayet, en qualité de délégué de son ministre, a remis les palmes d'officier d'académie à MM. Drouais, avocat-avoué à Dreux, Masson, receveur d'enregistrement à Saint-Amand, Furth, inspecteur général de la Société populaire des beaux-arts.

Les congrégations

Calvados. — Le conseil municipal de Caen a émis un avis favorable aux demandes formulées par les franciscaines oblates du Sacré-Cœur de Jésus, qui sont chargées de la distribution des secours du bureau de bienfaisance et qui administrent une clinique ophtalmologique; par les franciscaines de Notre-Dame de Pitié, qui dirigent également une clinique; par la sainte famille de la Délivrande pour l'asile Saint-Joseph de Caen; par les sœurs de la Providence de Séez, qui dirigent un pensionnat à Caen; par les pères franciscains du monastère de Sainte-Paix installés dans des immeubles appartenant à la société civile de Saint-Denis, rue Falguière, à Paris; par les sœurs de la Miséricorde, dites aussi des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde, chargées de la lingerie du pensionnat de Sainte-Marie; par la communauté des carmélites, qui sollicite sa réunion à la communauté autorisée du Carmel d'Evreux.

Le conseil municipal de Bayeux a émis un avis favorable à la demande des sœurs de la Providence de Rouen, qui dirigent plusieurs écoles privées, et un avis défavorable à la demande de la communauté des sœurs de la Doctrine chrétienne de Nancy, qui dirige une école à Dives.

Charente-Inférieure. — Le conseil municipal de la Rochelle a émis un avis défavorable à la demande en autorisation formulée par les frères mineurs capucins de Saint-François-d'Assise et un avis favorable pour les marianites qui tiennent l'école Fénelon; pour les sœurs de N.-D. de l'Espérance, les Franciscaines de l'Immaculée-Conception, les carmélites et les sœurs de Saint-Aignan.

Pas-de-Calais. — Le conseil municipal d'Arras, réuni pour examiner les demandes en autorisation formulées par les congrégations des sœurs de la Présentation, augustines, de Bon Secours, de la Providence, des clarisses, après en avoir délibéré, a décidé de se désintéresser de la question, et, par suite, de ne donner aucun avis, ni favorable ni défavorable, laissant au Parlement, qui a voté la loi, le soin de l'appliquer.

Haut-Rhin. — Le conseil municipal de Belfort, à l'unanimité, a donné un avis défavorable aux demandes en autorisation présentées par les congrégations des frères de Marie et des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Saône-et-Loire. — Le conseil municipal de Chalon-sur-Saône a repoussé, par 9 voix contre 5, la demande d'autorisation formée par les sœurs de Bon Secours.

Par 12 voix contre 16, le conseil municipal de Saint-Marcel-lès-Chalon a refusé la demande d'autorisation des sœurs de Saint-Joseph.

Le conseil municipal de Saint-Laurent-lès-Mâcon a pris également une délibération contre la demande sollicitée par la congrégation des sœurs de Cluny.

L'échéance du 31 décembre étant la plus importante de l'année, nous prions instamment ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire à cette date de ne point attendre la fin du mois pour nous adresser leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Sur leur demande, les abonnés nouveaux recevront tout ce qui a paru du feuilleton en cours de publication.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Samedi 21 décembre. — Une nouvelle dépression apparaît, ce matin, à l'ouest des Iles-Britanniques (Valentia, 747 mm.); le baromètre a baissé de 11 mm. en Irlande par vent du Sud-Est. La pression s'est relevée dans le centre et le sud du continent : elle est encore supérieure à 765 mm. dans le Nord-Est.

Le vent est faible du nord sur nos côtes de la Manche et de la Méditerranée; de l'est en Bretagne.

Des pluies sont tombées dans l'ouest et le nord-ouest de l'Europe; en France, on a recueilli 30 mm. d'eau à Nice, 14 à Marseille, 2 à Brest.

On signale de la neige dans le Nord et le Centre.

La température a baissé dans le sud-ouest du continent; elle était ce matin de — 13° à Haparanda, 0° à Paris, + 7° à Alger, 14° à Constantinople.

On notait — 7° au puy de Dôme et au mont Ventoux, — 20° au pic du Midi.

En France, des averses de pluies et de neige restent probables avec temps frais.

A Paris, hier, couvert; petite neige ce matin.

La température moyenne, 1°, a été inférieure de 1°6 à la normale (2°6).

Depuis hier midi, température maxima : 2°5; minima de ce matin : 0°.

Baromètre, à sept heures du matin, 753 mm.; stationnaire à midi.

Monte-Carlo : 8 h. matin, + 9°; midi, + 10°. Beau.

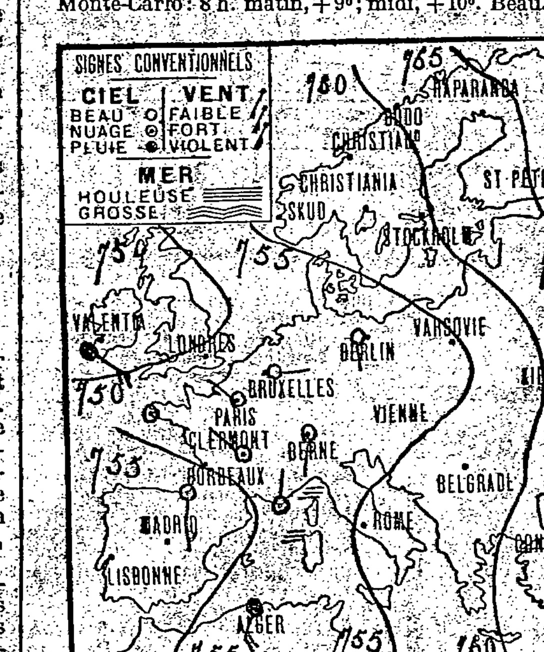

Parc Saint-Maur. — *Température du 20 décembre 1901* :

1 heure matin,	+ 0°8	1 heure soir,	+ 2°2
4 —	+ 0°2	4 —	+ 1°2
7 —	+ 0°1	7 —	+ 0°8
10 —	+ 1°0	10 —	+ 0°9

Situation particulière aux ports

La mer est belle sur l'Océan, agitée ou peu agitée ailleurs.

HOMMAGE A FALGUIÈRE. — L'Etat, pour rendre hommage à la mémoire de Falguière, a demandé à M. Marqueste, membre de l'Institut, un buste du grand artiste.

Ce buste sera placé au musée de Versailles.

L'HOTEL DE LA NONCIATURE. — Il n'est pas exact, comme l'a annoncé un journal ce matin, que la nonciature du Saint-Siège doive déménager incessamment de son hôtel de la rue Legendre pour aller s'installer dans l'hôtel de Mier, 14, rue Daru.

L'hôtel de Mier, acheté depuis un an déjà par la nonciature, n'a pas été encore aménagé en vue de sa future destination. Il est certain d'ailleurs que le nonce, M. Lorenzelli, habitera jusqu'au mois de septembre prochain l'hôtel de la rue Legendre. C'est pourquoi, d'ailleurs, aux personnes qui viennent le visiter pour l'acquérir, on déclare qu'il ne sera pas libre avant cette époque.

LES CHIENS PLONGEURS. — On connaît la création, au moment de la dernière Exposition universelle, d'une « brigade fluviale », dont les agents, tous bons nageurs, ont rendu de grands services. Cette organisation, qui ne devait d'abord être que temporaire, a été maintenue définitivement. Le préfet de police a songé à la compléter en faisant accompagner les agents de la brigade fluviale par des « chiens plongeurs ».

Ce projet vient de recevoir un commencement d'exécution. M. Lépine a confié, il y a une dizaine de jours, au poste du quai de la Tournelle, deux jeunes chiens de Terre-Neuve, âgés l'un de dix-huit mois, l'autre de deux ans, et dont l'instruction spéciale a été immédiatement entreprise. Ils accompagnent, dans leurs tournées le long des quais, deux sous-brigadiers, à la personne desquels ils sont attachés et auxquels, déjà, ils obéissent fidèlement. On va fabriquer une sorte de mannequin, ayant figure d'homme, et, dans une piscine, pour le moment, on va exercer les chiens à plonger et à ramener au bord le pseudo-noyé. Lorsque la température sera redevenue plus clémente, les exercices se feront en pleine rivière.

Déjà, Turc et César ont leur uniforme : un beau collier nickelé sur lequel est gravée la mention : « Préfecture de police. — Brigade fluviale. »

M. Lépine se propose de leur adjoindre prochainement deux de leurs congénères; une maisonnette sera alors bâtie pour le groupe sur le quai de la Tournelle, à côté des bureaux du service de la navigation.

LE MONUMENT VERLAINE. — Nous recevons de M. Fernand Clerget, l'ancien trésorier du comité Verlaine, la lettre suivante :

Paris, 20 décembre 1901.

Monsieur le directeur du *Temps*,

Dans votre numéro du 15 du courant, vous avez publié l'information suivante, à propos du monument Verlaine :

« 1,197 fr. 55 ont été dépensés par le trésorier du comité, M. Fernand Clerget, en frais de propagande, timbres-poste, etc. La proportion nous ayant paru excessive des frais de timbres-poste avec la somme totale, etc. »

Les frais se sont élevés à 1,170 fr. 75 et non à 1,197 fr. 55. Sur cette somme, 1,109 fr. 60 ont été dépensés par le secrétaire et le comité en frais de propagande. Les dépenses du trésorier n'ont été que de 61 fr. 15 de frais de recouvrements postaux, timbres-quittance, courses de commis, nécessaires pour opérer la rentrée des fonds de *trois cent douze souscripteurs*.

Veuillez, etc.

F. CLERGET.
13, boulevard du Montparnasse.

Nous ferons remarquer à notre correspondant que la phrase de notre entrefilet du 15 décembre, qu'il cite, était déjà, sous notre plume, une citation. Elle avait été recueillie, par un de nos collaborateurs, de la bouche d'un des membres du comité Verlaine, disant :

La proportion nous ayant paru excessive (ayant paru excessive au comité) des frais de timbres-poste avec la somme totale, M. F. Clerget devra demain, au cours d'une nouvelle réunion, nous exposer (exposer au comité) des comptes détaillés.

TROP DE RECONNAISSANCE NUIT. — Deux individus légèrement titubants s'arrêtaient hier soir au pied de l'Opéra-Comique et, levant les yeux, se mettaient à crier à tue-tête :

— Vive Mme Bréval ! Vive la grande artiste !

Les passants s'arrêtaient étonnés, se demandant quel nouveau succès valait à l'artiste ce regain de popularité. Bientôt leur nombre fut tel qu'ils gênèrent la circulation. Au reste, la manifestation paraissait devoir gagner en importance. Autour des deux initiateurs se groupaient maintenant des petits pâtissiers, des télégraphistes et, sans d'ailleurs savoir pourquoi, tout simplement pour faire du bruit, ils criaient avec eux :

— Vive Mme Bréval ! Vive la grande artiste !

Bref, deux agents intervinrent et engagèrent les tapageurs à se taire :

— De quoi? répliquèrent-ils, on ne pourrait plus avoir de reconnaissance envers sa bienfaitrice! Ah! par exemple!

Et, plus ardents que jamais, toujours accompagnés du chœur des marmitons, ils répètent :

— Vive Mme Bréval!

Devant cette obstination, les agents arrêtèrent les deux manifestants et les conduisirent au poste, où ils passèrent la nuit. Ce matin, leur accès de reconnaissance étant calmé, on les conduisit, selon l'usage, devant le commissaire de police du quartier, qui est M. Labat.

Tout penauds, les manifestants expliquèrent leur aventure. C'étaient deux camelots nommés Emile Clément et Claude Beaucardon, dont le premier avait, jeudi dernier, trouvé dans la rue la bourse en or de Mme Bréval, que l'artiste avait perdue en sortant d'un magasin.

L'honnête camelot avait aussitôt apporté sa trouvaille au commissariat de police, et, pour récompenser son acte d'honnêteté, Mme Bréval lui avait donné un billet de 100 francs.

Jamais le camelot ne s'était trouvé en possession d'une pareille somme. Aussi s'était-il promis de fêter dignement cette heureuse aventure. Il était allé chercher un de ses confrères et amis, Beaucardon, et les deux hommes, après s'être nippés au Temple, s'étaient rendus dans un restaurant des Halles.

Le repas avait été plantureux et bien arrosé, si bien arrosé que Clément, devenu sentimental à l'excès, avait déclaré qu'il ne se coucherait pas sans avoir manifesté sa reconnaissance à Mme Bréval. Beaucardon l'avait approuvé et, c'est alors que les deux camelots étaient venus pousser leurs vivats sonores devant l'Opéra-Comique.

M. Labat s'est empressé de les remettre en liberté, en leur recommandant d'apporter désormais plus de discrétion dans la manifestation de leurs sentiments.

UN PENDU DANS LE JARDIN DES TUILERIES. — On a transporté ce matin à la Morgue le corps d'un inconnu trouvé pendu, vers six heures du matin, à la grille qui sépare les deux jardins des Tuileries, du côté de la terrasse du bord de l'eau. C'est un homme maigre, très élégant, qui paraît avoir cinquante ans; il a au doigt une chevalière sur laquelle sont gravées une couronne de comte et des armoiries. Il s'est pendu au moyen de sa ceinture. Il n'a sur lui aucune pièce pouvant servir à établir son identité. Son linge n'est pas marqué.

LES EFFETS DE LA FOUDRE. — On nous mande de Marseille qu'avant-hier, au cours d'un orage, la foudre tomba dans la salle à manger de la famille Sarde, au village de Gignac, près des Martigues.

Cinq personnes étaient à table à ce moment, le fils aîné, Justin Sarde, fut foudroyé et sa sœur, âgée de vingt-deux ans, est encore malade des suites de la commotion ressentie. Les autres convives n'ont rien eu.

Le même coup de tonnerre tomba sur l'église du village, démolit en partie le clocher, la chaire et le maître-autel. Puis il produisit cette curieuse bizarrerie :

Il y a quelques jours, une main impie avait tracé sur le mur intérieur de l'église une inscription obscène. Le curé fit aussitôt badigeonner le mur avec une couche de peinture à l'huile. Or le fluide a enlevé cette peinture sans autrement intéresser le mur et l'inscription a été de nouveau mise à jour, parfaitement lisible.

TRAMWAY TAMPONNÉ PAR UN EXPRESS. — On nous mande de Lyon qu'un accident qui a fait de nombreuses victimes s'est produit hier soir, vers huit heures, au passage à niveau de la rue Paul-Bert, sur la ligne de Lyon à Genève. L'une des barrières du passage à niveau n'étant pas fermée, le tramway à vapeur Cordeliers-Montchat, composé de la machine et de deux wagons, s'engagea sur la voie au moment même où arrivait de Perrache l'express se dirigeant sur Genève. Le mécanicien du tramway, Thévenon, qui, à peine sur la voie, avait aperçu flamboyer les lanternes de l'express, ouvrit tout grand le régulateur de sa machine, espérant ainsi, par la vitesse, échapper à la collision; mais, par une fatale coïncidence, le garde de barrière avait déjà fermé la barrière opposée, de sorte que Thévenon ne put avancer, encore moins faire machine en arrière, car déjà l'express était sur le tramway, dont il réduisit en miettes la première voiture et brisa la plate-forme avant de la seconde.

On a relevé tout d'abord trois cadavres : ceux des nommés Marius Neusier et Charles Vuillermoz, habitant le faubourg de Montchat, et celui du nommé Girard, percepteur-conducteur de la voiture tamponnée, dont le corps a été retiré de dessous le boggy de la locomotive coupe-vent de l'express de Genève.

Un nommé Pascal Labat, qui avait eu un bras et une jambe broyés, a succombé une heure après son arrivée à l'Hôtel-Dieu.

Il y a encore en traitement dans cet établissement hospitalier une dizaine de blessés, parmi lesquels une femme inconnue dont l'état est désespéré.

D'autres voyageurs, moins grièvement blessés, ont pu regagner leur domicile.

Le garde Alexandre Martin, préposé à la barrière et dont l'imprudence a causé la catastrophe, ayant été blessé par des éclats de ferraille, a également été conduit à l'Hôtel-Dieu, sur l'ordre du procureur de la République, qui l'a au préalable longuement interrogé. Martin prétend que les signaux lui annonçant l'arrivée de l'express et commandant la fermeture de la barrière n'ont pas été faits ou l'ont été trop tard pour éviter l'engagement du tramway sur la voie. Martin ajoute qu'il a prévenu le conducteur Thévenon, ce que ce dernier ne nie pas, mais la recommandation lui fut faite alors que le convoi qu'il conduisait était déjà sur les rails.

La voie qui avait été obstruée à la suite de cet accident, a été rendue à la circulation vers dix heures du soir, heure à laquelle est parti l'express de Genève.

L'enquête relative à l'accident a été commencée dès ce matin par M. Benoist, juge d'instruction. Les deux gardes-barrières ont été entendus. L'un, Martin, est à l'hôpital; l'autre, Defrada, qui avait disparu, a été retrouvé et mis à la disposition de la justice.

Tous deux affirment que, quelques instants avant, ils étaient dans leur guérite en train de mettre du charbon dans leur poêle, qu'ils étaient donc bien à même d'entendre le signal qui devait leur être donné par les passages à niveau précédents et qui n'a pas fonctionné. Ce n'est qu'en sortant qu'ils ont vu arriver le train.

M. Benoist fait faire une enquête concurremment par M. Platel, ingénieur, et par le conducteur de la voie, pour fixer le point important du fonctionnement des appareils avertisseurs. Ce point sera bien difficile à déterminer, car ces appareils ne sont pas enregistreurs.

L'ÉCHOUAGE DU « KLÉBER ». — Ainsi que nous l'avons annoncé hier, le corps du malheureux commandant du *Kléber* a été ramené à Marseille par le *Salinier*, qui est entré dans le port à sept heures. Il était placé sur le pont, dans une civière, entouré de couvertures et a été reconnu par M. Lucet, chef de bataillon en retraite, beau-père du défunt. Mme Servia, qui avait été prévenue, se trouvait à l'arrivée du bateau ainsi que l'amiral Rouvier et M. Nemesker, directeur de la Compagnie transatlantique.

Le commandant Servia était né en 1851 à Saint-Laurent-de-la-Salanque (Pyrénées-Orientales). Il laisse une veuve et n'a pas d'enfant. Il était au service de la Compagnie transatlantique depuis plusieurs années.

Le corps a été transporté à son domicile; les obsèques auront lieu demain dimanche.

Le chauffeur qui a péri en même temps que le commandant et dont le corps n'a pas été retrouvé aurait, paraît-il, pu être sauvé s'il n'avait pas essayé d'atteindre le *Kléber* à la nage au lieu d'attendre les sauveteurs, cramponné à la quille du canot. Ce chauffeur se nomme Pascal Belsanti; il était marié et père de deux enfants.

Après le terrible accident, toute tentative de renflouement a été interrompue hier.

L'amiral Rouvier, commandant de la marine à Marseille, a chargé M. Toulouse, commissaire de l'inscription maritime, à Arles, de féliciter le commandant et l'équipage du *Danmark* pour leur courageuse conduite.

UN NAUFRAGE. — Notre correspondant de Bordeaux nous télégraphie que le paquebot *Brésil*, arrivé hier soir, avait pris à Buenos-Aires et a rapatrié à Bordeaux l'équipage du trois-mâts français *Astrée* parti d'Angleterre le 11 juillet avec un chargement de charbon pour Valparaiso et détruit en mer par un incendie.

L'équipage de l'*Astrée* comprenait trois officiers et vingt-quatre matelots. Six de ceux-ci ont péri.

D'après le récit des officiers, le feu a dû prendre spontanément dans la cargaison. Le 27 septembre, a raconté le second capitaine, M. Lefebvre, le thermomètre accusait au panneau arrière 67°, et, en très peu de temps, on s'aperçut que le feu s'était communiqué dans toutes les parties du navire avec la plus grande rapidité.

Il n'y avait qu'à essayer d'atteindre les îles Malouines, point le plus rapproché. Mais, par suite de gros temps et de vents contraires, il fut impossible d'y arriver. Le séjour à bord devenait impossible. Le 8 octobre, à cinq heures du matin, on ne pouvait plus manœuvrer le navire; l'arrière, y compris la chambre, brûlait, et l'abandon de l'*Astrée* fut décidé d'un commun accord et à l'unanimité. Aussitôt quatre embarcations furent mises à la mer. Deux d'entre elles purent atteindre le phare Saint-Jean, situé sur l'île des Etats. La troisième put atteindre la côte dans une anse située vis-à-vis du phare. On n'a pas de nouvelles de la quatrième, que le mauvais temps entraîna au large avec les six matelots qui la montaient.

INFORMATIONS DIVERSES

— L'Union des sociétés de patronage de France a tenu hier son assemblée générale, sous la présidence de M. Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées. Après l'exposé de la situation financière, M. Louiche-Desfontaines, secrétaire général, a annoncé que le nombre des œuvres adhérentes à l'union est actuellement de cent dix.

Appelée à se prononcer sur l'attitude qu'il convenait à l'union et aux œuvres adhérentes de prendre en présence de la promulgation de la loi sur les associations, l'assemblée générale, sur le rapport de M. Ferdinand Dreyfus, a décidé, après une courte discussion, que l'union, déjà autorisée par un arrêté ministériel au moment de sa fondation, ferait, dans les termes de la loi nouvelle, la déclaration de son existence. Elle a laissé, par contre, aux œuvres adhérentes le soin de prendre à cet égard le parti qui leur paraîtrait le plus conforme à leurs intérêts respectifs.

La séance s'est terminée par une communication de M. Albanel, juge d'instruction, sur les progrès accomplis, depuis sa constitution, par la Société du patronage familial.

— Les amis de M. Léon Mabilleau, directeur du Musée social, lui ont offert un banquet hier à l'occasion de la distinction que le ministre de l'intérieur lui a donnée en lui décernant la médaille d'or de la mutualité.

Parmi les convives on remarquait MM. Maruéjouls, Paul Delombre, Jules Siegfried, anciens ministres du commerce.

M. Léon Bourgeois présidait.

Au dessert des toasts ont été portés par M. Jules Siegfried, au nom du Musée social, Charlot, au nom de la Société d'encouragement à la mutualité, Cavé, au nom de la Mutualité, Charrier, au nom du président de la Chambre des députés, et Barberet, au nom du président du conseil.

M. Barberet a, en terminant son discours, remis la médaille d'or de la mutualité à M. Léon Bourgeois.

Après quelques mots de M. Léon Mabilleau, M. Léon Bourgeois a prononcé un discours dans lequel il a éloquemment préconisé les bienfaits de la mutualité.

— *Le banquet Lannelongue.* — C'est après-demain lundi que les élèves et amis de l'éminent professeur Lannelongue, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, célébreront son jubilé scientifique en un banquet qui lui sera offert au palais d'Orsay.

La plaquette gravée par Chaplain, dont nous avons donné la description, lui sera présentée au cours de cette fête.

— Nous avons annoncé récemment que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest avait soumis à l'homologation ministérielle une proposition modifiant la durée de validité des billets d'aller et retour délivrés par toutes les gares et haltes de son réseau.

Cette proposition vient d'être approuvée et la durée de validité des billets délivrés par cette compagnie est, dès à présent, augmentée dans les proportions suivantes : jusqu'à 60 kilomètres, 2 jours; de 61 à 100 kil. 3 jours; de 101 à 200 kil. 4 jours; de 201 à 300 kil. 5 jours; de 301 à 400 kil. 6 jours; de 401 à 500 kil. 7 jours; de 501 à 600 kil. 8 jours; de 601 à 700 kil. 9 jours; de 701 à 800 kil. 10 jours.

Comme précédemment, les délais indiqués ne comprennent pas les dimanches et jours de fêtes qui viennent s'ajouter à la durée de validité de ces billets, durée qui peut être, en outre, à deux reprises, prolongée de moitié, moyennant le payement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

— La Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure une disposition ayant pour objet le transport, avec déclaration de valeur et sous certaines conditions, de bagages contenant des finances, des valeurs ou des objets d'art.

— Dans sa séance de fin d'année, le comité du Collège d'esthétique moderne vient, par un vote unanime, d'approuver les conclusions de M. Couyba relatives à la réforme de l'Ecole des beaux-arts et à la suppression de l'Ecole de Rome, remplacée par des bourses de voyage.

— Le ministre de l'instruction publique est autorisé à accepter, au nom de l'Etat, un legs fait par M. Huiard et consistant, sous le nom de « prix Huiard », en un titre de 200 francs de rente française 3 0/0, à la condition que cette somme de 200 francs soit donnée en totalité ou en partie, à titre de récompense, au maître ou à la maîtresse d'école, instituteur, institutrice ou professeur, qui se sera distingué en enseignant l'hygiène élémentaire dans les écoles ou dans les classes d'adultes.

— M. Léon Pineau, agrégé de l'Université, lauréat de l'Académie française, soutiendra les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le 24 décembre, à midi :

Thèse latine. — *Saxo grammaticus quid et quomodo ad gesta Danorum conficienda ex carminibus patriis traditis hauserit*;

Thèse française. — Les vieux chants populaires scandinaves (*Gamle nordiske folkeviser*).

— Dans sa dernière séance, la chambre des avoués près le tribunal de 1re instance de la Seine a voté une somme de deux mille francs pour secours aux indigents à répartir entre les vingt arrondissements de Paris.

— Mme Grandeau a reçu pour l'œuvre du Joyeux Noël de Sans-Souci, 50 francs.

— Demain dimanche, hôtel Drouot, salle n° 10, aura lieu l'exposition des superbes tableaux modernes formant la collection de M. Lataste, qui sera vendue lundi par le ministère de Me Badenac, commissaire-priseur, assisté de MM. Tedesco frères, experts.

— *Une question.* — Pourquoi à de vilaines choses très chères n'en préférerait-on pas de belles à très bon marché? Au public de résoudre cette question, en étudiant de près la combinaison des primes de l'*Art*, grâce à laquelle on peut avoir chez soi les plus intéressants spécimens de l'eau-forte et de la lithographie contemporaines. Il n'existe point d'étrennes plus attrayantes et plus meublantes. Administration de l'*Art*, 41, rue de la Victoire.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE (MATIN)

M. A. Veber préside.

Enfants assistés. — M. Patenne fait approuver le dédoublement des agences du service des enfants assistés de Dièze et d'Arras et l'attribution de médailles d'honneur à des médecins de ce service. Le même rapporteur fait voter le budget du service des enfants assistés.

Ateliers d'infirmes. — M. Jules Auffray présente son rapport sur les ateliers départementaux pour les ouvriers infirmes ou estropiés. La dépense totale est de 145,000 francs pour 200 ouvriers. Le rapporteur annonce que l'atelier de Montreuil, trop sommairement installé, va être transféré ailleurs et agrandi : on y pourra recevoir 250 ouvriers.

Du rapport de M. Auffray il résulte que dans ces ateliers, créés sur l'initiative de M. Marsoulan, chaque infirme ne coûte annuellement au département que 564 francs; il en coûterait 700 à l'hospice. L'économie est appréciable, M. Auffray le fait ressortir, et le Conseil adopte les conclusions de son rapport.

Les eaux en banlieue. — M. Grébauval fait approuver son rapport sur les conventions à passer pour l'épuration et la stérilisation des eaux dans les communes alimentées par la Compagnie des eaux de banlieue. Le préfet de la Seine est autorisé à traiter à cet effet avec la compagnie.

Budget. — Le Conseil commence ensuite la discussion du rapport général de M. Chautard sur le budget primitif de 1902 et le budget rectificatif de 1901.

CONSEIL D'ÉTAT

Eaux de Paris et de la banlieue. — Les branchements particuliers des abonnés.

Le Conseil d'Etat vient de trancher une intéressante question de responsabilité et de compétence. Un sieur G..., traversant en voiture une rue de Bois-de-Colombes, avait été renversé en passant en un endroit où le sol s'était complètement affaissé. L'accident était dû à la rupture d'un branchement particulier destiné à amener dans un immeuble riverain de la voie publique les eaux de la conduite principale.

Dans la banlieue, comme à Paris, les branchements particuliers sont payés par les abonnés. Cette circonstance doit-elle avoir pour résultat d'enlever à l'établissement de ces canalisations le caractère de travail public et de rendre les abonnés responsables des accidents? Le Conseil d'Etat n'a pas admis cette thèse. Si les abonnés, en effet, supportent la dépense, le droit d'entreprendre ces travaux est exclusivement réservé à la Compagnie des eaux, concessionnaire de la conduite principale située sous la voie publique. Dans ces conditions, les branchements doivent être considérés comme formant le complément de cette conduite, et leur établissement constitue un travail public, dont les conventions passées entre les abonnés et la Compagnie des eaux ne peuvent modifier le caractère.

En conséquence, la Compagnie des eaux de la banlieue de Paris a été condamnée à payer une indemnité de 800 francs au sieur G...

Cette affaire est d'autant plus intéressante pour les abonnés de Paris et de la banlieue qu'elle constitue le renversement d'une ancienne jurisprudence qui date de 1876 et aux termes de laquelle c'étaient les abonnés et non la Compagnie des eaux qui étaient responsables.

TRIBUNAUX

Le crime de Corancez

(*De notre envoyé spécial*)

Chartres, 20 décembre.

Ainsi que je vous le disais dans mon dernier télégramme, l'audience d'hier s'est terminée sur l'audition des premiers témoins à décharge cités par la défense, témoins de moralité, aux déclarations rapides et très fidèlement résumables en quelques mots. Les parents de Brière étaient de braves et très honnêtes gens, et lui-même, jusqu'à son départ de Montainville pour Corancez où il devait se marier, ne donna prise à aucune critique. C'est tout pour aujourd'hui. Demain, nous entendrons ceux qui le connurent dès son mariage et purent, par des rapports presque quotidiens, relations d'affaires ou relations de voisinage, se faire de son caractère et de sa moralité une opinion raisonnée.

Mais il ne paraît pas sans intérêt de revenir sur la déposition du savant directeur du laboratoire de toxicologie à la préfecture de police, M. Ogier, dont le témoignage fut le morceau capital de la journée. Non point, que je veuille entrer dans les détails par trop techniques des multiples analyses qui lui furent demandées, mais uniquement pour préciser les conclusions de son rapport que, dans ses lignes générales, vous connaissez.

Les taches noirâtres relevées sur la main gauche de Brière étaient des taches d'encre, et d'une encre de même nature que celle que contenait la bouteille trouvée dans le tiroir de la commode.

Le coutre portait à sa partie supérieure des taches de sang, mais en quantité insuffisante pour qu'il fût possible de déterminer si ce sang était du sang humain.

Le coutre portait à sa partie inférieure, le manche, des taches d'encre de même nature que celle dont des taches se trouvaient sur la main de Brière.

C'est encore du sang qui se trouvait sur le papier jaune enveloppant le billet de 50 francs trouvé avec une pièce d'or et d'autre menue monnaie sous le faîtage du mur.

Le gilet à manches — le gilet de travail trouvé dans le fumier — porte des taches de sang, les unes produites par giclage ou éclaboussement, les autres par contact d'objets ensanglantés. La nature de ce sang n'a pu être constatée avec netteté. Il y a lieu de croire cependant que c'est du sang humain.

De vastes taches de sang se trouvent sur la chemise, plus spécialement sur le devant, dans la région du sein gauche, à l'épaule gauche, et sur le bras gauche. Les taches du poignet sont des taches de sang aussi.

Il y a des taches de sang sur le pantalon. Il est extrêmement probable que ces taches sont du sang humain. On n'y a pas observé de taches de matière cérébrale.

Quant aux taches relevées sur le sac à carreau trouvé avec le coutre, ont-elles été faites par du sang de lapin (version de Brière, nous l'avons dit), ou par du sang humain?

M. Ogier s'est ainsi exprimé sur ce point d'interrogation :

Après les expériences faites au moyen d'un sérum précipitant le sang humain, j'ai pu conclure : « il est extrêmement probable que les taches du sac sont des taches de sang humain. »

Mais j'ai tenu à compléter ma démonstration en prouvant que les taches n'étaient pas du sang de lapin. Un premier sérum préparé à cet effet s'est trouvé inefficace. J'ai recommencé l'expérience. Elle m'a donné le résultat suivant :

Par injection de sang de lapin à un chien, j'ai préparé un sérum précipitant le sang du lapin. Ce sérum était d'une extrême activité. Il donnait un précipité très abondant avec les solutions, même très étendues de sang de lapin : il ne précipitait pas le sang d'homme, de bœuf, de porc, de cheval.

Une macération de quelques-unes des taches du sac a été traitée par deux gouttes de sérum, comparativement avec une solution de sang de lapin de même dilution. Il ne s'est pas formé de précipité dans la solution des taches du sac. Il s'est formé un précipité abondant dans la solution comparative de sang de lapin.

Je suis donc amené à conclure ainsi :

Il est extrêmement probable que les taches du sac sont du sang humain. Ce ne sont pas en tout cas des taches de sang de lapin.

Demain seront entendus les derniers témoins à décharge, lundi réquisitoire et, mardi, plaidoirie et verdict.

Un gros procès. — On télégraphie de Cusset qu'hier a commencé, devant le tribunal de Cusset, un procès intenté par les hospices de Vichy à la Compagnie fermière de l'Etat au sujet du « sou par bouteille » que la compagnie a, jusque-là, refusé de payer pour l'eau des nouvelles sources des Célestins.

La compagnie prétend, en effet, que ces sources, forées il y a quelques années, n'ont rien de commun avec celle des Célestins, visées par les lettres patentes de Louis XIV, établissant au profit des hospices la redevance d'un sou par bouteille d'eau expédiée. Si les hospices ont gain de cause, ils verront doubler, de ce fait, le revenu annuel de plus de 220,000 francs que leur procure actuellement le « sou par bouteille ».

Me Poincaré plaide pour les hospices, Me Barboux pour la compagnie et Me Pourquery de Boisserin pour l'Etat, appelé en garantie.

Un septuagénaire aux assises. — De notre correspondant de Saint-Etienne :

La cour d'assises de la Loire a condamné hier à la réclusion perpétuelle un vieillard de soixante-dix ans, cultivateur-propriétaire, nommé Beauchamp, qui avait odieusement frappé et finalement étranglé sa vieille femme, créature passive et douce, qui, lasse de ses brutalités, voulait le quitter.

Beauchamp prétendait encore à l'audience qu'il avait exercé son droit de mari et de maître à l'égard de sa femme qui voulait l'abandonner!

LIBRAIRIE

ETRENNES 1902

Un nouveau roman d'André Laurie, pour la jeunesse : *Colette en Rhodesia*, aussi intéressant par son texte que par le panorama du Transvaal qui l'accompagne, vient de paraître chez l'éditeur Hetzel dans la série des *Chercheurs d'or de l'Afrique australe*. (Voir aux annonces.)

2 cadeaux dans 1 offerts par *Femina*. (Voir aux annonces.)

THÉATRES

Ce soir :

A l'occasion du 262e anniversaire de la naissance de Racine :

A la Comédie-Française, à huit heures un quart, *Andromaque*, tragédie en cinq actes, avec la distribution suivante :

MM. Mounet-Sully, Oreste; Silvain, Phœnix; A. Lambert fils, Pylade; P. Mounet, Pyrrhus.

Mmes Bartet, Andromaque; Moréno, Céphise; Géniat, Cléone; Weber, Hermione.

La *Couronne de Racine*, à-propos en vers, de Mme L. Perdriel-Vaissière. Mlle Moréno, la Muse.

Et les *Plaideurs*, comédie en trois actes, en vers, dont voici la distribution :

MM. Coquelin cadet, l'Intimé; J. Truffier, Petit-Jean; Leloir, Dandin; G. Berr, le souffleur; P. Laugier, Chicaneau; Dehelly, Léandre.

Mmes Muller, Isabelle; Amel, la comtesse.

A l'Odéon, *Athalie*, avec la partition et les chœurs de Mendelssohn, exécutés sous la direction de M. E. Colonne. *Au crépuscule*, à-propos en un acte, en vers, de M. Franklin, joué par MM. Laumonier (Racine), Duparc (Lancelot) et Mlle Maille (la Muse).

Une question : Pourquoi, dans les deux théâtres subventionnés, n'a-t-il été fait aucun service de presse? Quelques critiques, certainement, auraient aimé voir *Andromaque* avec la distribution qu'on a lu plus haut, et aussi les à-propos?

Au Nouveau-Théâtre, à huit heures, première représentation de *Peer Gynt*, conte dramatique de Henrik Ibsen (traduction Prozor), musique de Grieg, avec le concours de l'orchestre Lamoureux, sous la direction de Camille Chevillard (coupons bleus).

Au Casino de Paris, soirée de gala pour les débuts de Mlle Marguerite Ugalde dans son numéro : *Tambour battant*.

— A l'Olympia, Mlle Otero restera encore pendant une quinzaine de jours.

— Au théâtre des Capucines, vu le succès considérable de *Barbe-Bleuette*, la pantomime de M. de Najac se jouera jusqu'à jeudi.

— On télégraphie de Rouen que la représentation d'hier soir au théâtre des Arts, où l'on jouait *Lakmé*, avec le concours de deux artistes qui venaient d'être engagés pour des représentations de la saison, a été marquée par des incidents tels que le théâtre des Arts n'en a jamais vu de pareils.

Au deuxième acte éclatait une formidable tempête de sifflets. Pendant trois quarts d'heure, le tumulte a été à son comble. Le rideau a dû être baissé sept fois. Les cris du public réclamant la démission des directeurs, les exclamations et les chants de toute nature des spectateurs ont contraint la direction à rendre l'argent.

Au début de la saison théâtrale, plusieurs manifestations tumultueuses s'étaient produites, mais aucune d'elles n'avait eu cette violence.

SPECTACLES DU SAMEDI 21 DÉCEMBRE

Opéra. 8 h., Lohengrin. — Dimanche, relâche.
Français. 8 h. 1/4. — Les Plaideurs. — La Couronne de Racine. — Andromaque.
Opéra-Com. 8 h. »/». — Carmen.
Odéon. 8 h. 1/4. — Au crépuscule. — Athalie.
Vaudeville. 8 h. 3/4. — 1807. — Bébé.
Gymnase. 8 h. 1/2. — Le Premier Modèle. — La Bascule.
Variétés. 8 h. »/». — Va chercher le commissaire. — La Revue des Variétés.
Th. Sarah-Bernhardt. 8 h. »/». — L'Aiglon.
Porte-St-Martin. 8 h. 1/2. — Le Maître de forges.
Th. Antoine. 8 h. 3/4. — Petite Femme. — Les Balances. — Au téléphone. — Le Capitaine Blomet.
Renaissance. 8 h. 1/2. — L'Echelle. — La Vie publique.
Châtelet. 8 h. 1/4. — Le Voyage de Suzette.
Gaîté. 8 h. 1/2. — La Fille de Mme Angot.
Pal.-Royal. 8 h. 1/4. — A cache-cache. — L'Inconnue.
Ambigu. 8 h. 1/4. — La Marchande de fleurs.
Nouveautés. 8 h. 1/2. — Docteur. — Nelly Rozier.
Bouffes. — Relâche.
Athénée. 8 h. 3/4. — L'Auréole.
Folies-Dram. 8 1/4. L'Hôtel Godet. Le Billet de logement.
Cluny. 8 h. 1/2. — Rival pour rire. — Le Fils surnaturel.
Déjazet. 8 h. 1/4. — Mme Bigarot n'y tient pas. La Tortue.
Th. du Château-d'Eau. 8 1/2. La Fille du tambour-major.
Olympia. 8 1/2. La belle Otero. Une fête à Séville. Houdini.
Th. des Capucines. 9 h. F. Mallet. En voiture. Barbebleuette.
Joli-Théâtre (Grévin). 9 h. — Mily Meyer. — Galipaux.
Mathurins. 9 h. Jules Moy. Vincent Hyspa. Dieterle. S. Max.
Hippo-Palace. 8 1/2. Napoléon Ier. Les Glinceretti. Les Allex.
Boîte et Trét. de Tabarin. 58, r. Pigalle. Tél. 267-92. Fursy.
Fol.-Bergère. 8 1/2. — Cléo de Mérode. — Lorenza.
Cas. de Paris. 8 1/2. La Camargo. Championnat de lutte.
Nouv.-Cirque. 8 1/2. — Le Petit Poucet.
Cirq. d'Hiver. 8 1/2. Les yeux de fer. Le Polo en échasses.
Grands Magasins Dufayel. De 2 à 6 h. Attractions variées.
Cigale. 9 h. 1/2. Tél. 407-60. — A nous la veine!
Pal. de Glace (Champs-Elysées). Patinage sur vraie glace.
Mus. Grévin. Léon XIII. Bonaparte à Malmaison. Jnal lumit.
Jardin d'acclimatation. — Ouvert tous les jours.
Tr Eiffel. De midi à la nuit jusqu'au 2e ét. par escaliers, 1 fr.

SPECTACLES DU DIMANCHE 22 DÉCEMBRE

Opéra. Relâche. — Lundi, 8 h., Faust.
Français. » h. »/». — La Joie fait peur. — Le Nuage.
Opéra-Com. » h. »/». — Grisélidis.
Odéon. » h. »/». — Brignol et sa fille. — La Maison.

(Les autres spectacles comme samedi)

SPORT

Mort du jockey Boon

Le jockey Boon vient de succomber aux suites de la terrible chute qu'il avait faite dimanche dernier à Auteuil en tombant, au dernier obstacle du parcours du prix de la Pépinière, avec le cheval de M. Oscar Soarez, Le Pic, qui, s'étant brisé une jambe, avait été abattu sur place. Nous avions, en racontant cet accident, indiqué que le docteur Marquety avait tenu à accompagner lui-même Boon jusqu'à son domicile à Saint-Germain redoutant une issue fatale. Le malheureux Boon est mort hier matin.

Né en 1860, à Londres, il débuta en France chez le comte de Lagrange, ne montant d'abord qu'à l'exercice. En 1884, il monta en courses publiques pour M. Lefort, puis pour M. Pariche, et entra dans l'écurie Stripp, qui entraînait pour le prince Murat et pour M. Abeille. Il devint bientôt un de nos meilleurs jockeys de courses d'obstacles, et le plus populaire, ce qui ne l'empêcha pas de remporter, en plat, quelques victoires sensationnelles, notamment avec Champaubert, à M. Abeille, dans le prix du Jockey-Club; il prit, avec ce même cheval, la seconde place dans le Grand Prix de Paris gagné par Arreau, à M. Edmond Blanc.

Il gagna le Grand Steeple-Chase de Paris avec Saïda, au baron Finot, en 1891, la Grande Course de haies d'Auteuil avec Vertige, en 1894, avec Charlatan, en 1895, avec Grandlieu, en 1898, et avec Kerym, en 1899. — L. G.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

(Jugement du 19 décembre)

Boizard, fabr. d'ébénisterie, rue d'Avron, 89.

POUDRE OPHELIA *Talisman de Beauté* HOUBIGANT, 19, Faub. St-Honoré

ERNEST DIAMANT DU CAP Le plus brillant et le plus dur IMITATION PARFAITE
24, Boulevard des Italiens. — PRIX BON MARCHÉ

GERMANDRÉE
EN POUDRE ET SUR FEUILLETS
MÉDAILLE D'OR 1900
MIGNOT-BOUCHER, 19, Rue Vivienne, Paris.